

BULLETIN D'ADHÉSION SPELC 29 2025-2026

Nom Prénom

Date de naissance

@

Protection des données

Je consens à transmettre mes données personnelles au Spelc local qui s'engage à les utiliser conformément aux dispositions légales prévues par le règlement de protection des données du 27 avril 2016 (RGPD)

J'autorise le Spelc du Finistère, et/ou régional et/ou national **Veillez cocher les cases si vous donnez votre consentement :**

J'autorise le Spelc local et national à m'adresser des informations sur ma messagerie électronique. **Pour recevoir les messages spécifiques à ma situation (enseignant, SEP, retraité, AESH, CE...)** Case à cocher **POUR RECEVOIR TOUTES LES INFORMATIONS** car le Spelc 29 transmet les informations essentiellement par mail.

J'autorise le Spelc local et national à m'adresser les publications éditées par le Spelc. **Pour recevoir l'éducateur Spelc, les lettres d'informations, le courrier des retraités...**

J'autorise le Spelc local à transmettre mes données personnelles à un tiers au sein de la Fédération des Spelc. **Pour que mon dossier soit suivi dans le cas de mutation dans un autre département ou une autre région par un autre Spelc local.**

Je souhaite recevoir la revue du Spelc « L'Éducateur » au format papier **au format PDF**

Je suis enseignant

Mon Ancienneté Générale des Services au 1^{er} septembre 2025 (cf I-Professionnel) **AGS** ans mois jours Échelon

Ecole Collège Lycée Nom et ville de l'établissement

Professeur des écoles Professeur d'EPS Suppléant en CDI Professeur Lycée Agricole
 Professeur certifié Professeur de Lycée Pro Délégué académique Etudiant ISFEC CAFEP/PE
 Professeur agrégé Maître délégué I ou II Professeur stagiaire Professeur stagiaire MEEF

Classe Normale Hors Classe Classe Exceptionnelle Autre (congé, disponibilité...)

Discipline enseignée à temps complet à temps partiel

Je suis salarié des OGE Nom et Ville de l'établissement

Je suis à l'indice : Strate Degré Fonction à temps complet à temps partiel

en second degré en premier degré Chef d'Établissement en lycée agricole

Je suis en retraite depuis l'année

Je suis en retraite progressive à %

Je déclare adhérer au SPELC 29

Signature

Ci-joint ma cotisation de

A le

Par chèque, 1, 2 ou 3 chèques, **expédiez votre bulletin d'adhésion et le paiement à**

Spelc 29 48 rue du Dispensaire 29470 PLOUGASTEL DAOULAS 06 15 67 53 56

Ou par virement au SPELC 29, dans ce cas, envoyez votre bulletin d'adhésion complété par mail à a.jaouen@spelc.fr

Les informations recueillies ne sont destinées qu'au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

IBAN FR76 1290 6240 3157 4533 5442 545 BIC AGRIFRPP829

Vous recevrez l'attestation nécessaire pour bénéficier de la protection de la Mutuelle

St Christophe à laquelle ouvre droit le versement de la cotisation syndicale.

De bonnes raisons d'adhérer au Spelc

Je reçois des informations à domicile

L'éducateur Spelc : c'est le journal des adhérents du Spelc : infos pratiques, dossiers, analyses, échos des régions, vie du syndicat...
Des lettres catégorielles (salariés des établissements, maîtres délégués et suppléants, nouveaux enseignants, chefs d'établissement, enseignement agricole, retraités).
Une ouverture vers l'Europe : le Spelc participe aux travaux de la Confédération européenne des syndicats indépendants (CESI)...

J'obtiens un accompagnement personnalisé

- Suivi de mes demandes de mutation, de l'évolution de ma carrière (promotions, reclassement, formation...).
- Évaluation retraite et aide dans la constitution de mon dossier.
- Toutes les réponses à mes questions...

Je suis défendu(e)

- Le Spelc défend mes intérêts et ceux de ma profession dans un esprit libre et constructif.
- Je bénéficie des services et de l'expérience de toute une équipe dynamique, proche de moi et compétente, aussi bien au niveau local que régional ou national.

Je bénéficie d'une protection juridique

Avec le contrat souscrit par le Spelc auprès de la Mutuelle Saint Christophe, je bénéficie d'une protection juridique dans le cadre de mes activités professionnelles :

- Défense pénale, disciplinaire, civile...
- Recours diffamation ou injures publiques
- Violences physiques volontaires, harcèlement moral au travail,
- Dénonciations calomnieuses,
- Violation du droit à l'image,
- Atteinte aux biens, menaces...

Je profite d'avantages exclusifs

Grâce aux accords de partenariat, je bénéficie d'autres avantages :

- mutuelle santé ;
- assurances ;
- projets financiers ;
- offres spéciales au CSF

Je réduis mes impôts avec ma cotisation syndicale

- Si je suis imposable, je bénéficie d'une réduction d'impôt de 66 %.
- Aux frais réels, je déduis ma cotisation.
- Si je ne suis pas imposable, 66 % de ma cotisation me seront remboursés. Je recevrai une attestation fiscale en avril pour les sommes versées en 2025.

Prof. des écoles, Prof. EPS, Certifiés, PLP, Cat. II et IV, PLP2, Agricole

Echelon	Tarif	Déduction fiscale	Coût réel après impôt
1 et 2	90 €	57 €	30 €
3	100 €	66 €	34 €
4	104 €	69 €	35 €
5	106 €	70 €	36 €
6	111 €	73 €	38 €
7	117 €	77 €	40 €

Echelon	Tarif	Déduction fiscale	Coût réel après impôt
8	125 €	82 €	43 €
9	132 €	87 €	45 €
10	140 €	92 €	48 €
11	149 €	98 €	51 €
Hors Classe	157 €	103 €	54 €
Classe Exceptionnelle	180 €	119 €	61 €

	Montant de la cotisation	Déduction fiscale	Coût réel après impôt
Etudiants Master	32€	21 €	11 €
Stagiaires ISFEC 1 D et 2D	72€	47€	25 €
Foyer 2 ^{ème} cotisation	49 €	32 €	17 €
Retraités, Suppléants, Auxiliaires, AESH, En position de congé parental, En disponibilité	61 €	40 €	21 €
Couple de retraités	81 €	53 €	28 €

Où va votre cotisation ?

49€50 à la Fédération Nationale SPELC.
9€ à l'Union Régionale.
Le solde au SPELC 29.

Personnels de l'Enseignement Privé OGEC

	Montant de la cotisation	Déduction fiscale	Coût réel après impôt
Jusqu'à 1000 points inclus	44 €	29 €	15 €
De 1001 à 1500 inclus	51 €	34 €	17 €
Au-dessus de 1500	81 €	53 €	28 €

Enseignants et personnels OGEC en temps partiel : faire un prorata de la cotisation en fonction de votre quotité de travail (avec un **minimum de 62 €**)
Enseignants en retraite progressive : faire un prorata des deux statuts : % retraite + % actif.